

Procès-verbal n° 98

Assemblée communale ordinaire du lundi 13 décembre 2021 à 20h00 à la salle communale de Mervelier

Cette assemblée communale extraordinaire a été convoquée par le journal officiel n° 41 du 18.11.2021, ainsi que par l'info communale distribuée dans tous les ménages. Une convocation a également été posée au panneau d'affichage public et sur le site internet communal.

Ordre du jour :

1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 18.08.2021.
2. Discuter et voter le budget 2022, la quotité d'impôt et les taxes de la commune mixte de Mervelier.
3. Discuter et voter le crédit-cadre de Fr. 3'600'000.00 destiné à la rénovation de l'Ecole secondaire du Val Terbi et donner compétence au Syndicat scolaire pour se procurer le financement et sa consolidation.
4. Discuter et voter l'abrogation du règlement pour l'acquisition de subsides en faveur de la construction de logements dans la commune de Mervelier.
5. Divers.

Le règlement mentionné au point 4 de l'ordre du jour est déposé publiquement au secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale. Il peut être consulté. Les éventuelles oppositions dûment motivées et par écrit seront adressées durant le dépôt public au secrétariat communal.

Le président Thomas Dessarzin ouvre l'assemblée à 20h00 et remercie les personnes présentes.

Nomination d'un scrutateur

Le scrutateur suivant est proposé et accepté à l'unanimité par une levée de main :

- Dominique Beuchat

Il y a 23 personnes présentes sur les 405 ayants droit dans notre commune.

1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 18.08.2021.

Au vote à main levée, l'assemblée l'adopte à l'unanimité sans aucune modification.

2. Discuter et voter le budget 2022, la quotité d'impôt et les taxes de la commune mixte de Mervelier.

Rapporteur : Jean-Claude Kormann

Budget municipal 2022

Rubriques	Charges		Produits	
	Budget 2021	Budget 2022	Budget 2021	Budget 2022
Administration	151'700.00	152'650.00		
Ordre et sécurité	31'325.00	20'725.00		
Formation	757'810.00	771'520.00		
Culture-Sports-Loisirs-Eglise	14'900.00	14'600.00		
Santé	3'830.00	3'850.00		
Prévoyance sociale	397'371.00	399'945.00		
Trafic et télécommunications	42'500.00	40'950.00		
Protection de l'environnement	17'100.00	20'600.00		
Economie publique	18'700.00	21'950.00		
Finances et impôts			1'359'451.00	1'405'524.00
Excédent de charges	75'785.00	41'266.00		

Le Conseil communal propose d'accepter le budget de fonctionnement municipal 2022 qui se solde par un déficit de Fr. 41'266.00. La quotité d'impôts et les différentes taxes communales restent inchangées.

Le Conseil communal propose également d'accepter le budget de fonctionnement bourgeois 2022 qui se solde par un déficit de Fr. 14'920.00.

Budget bourgeois 2022

Rubriques	Charges		Produits	
	Budget 2021	Budget 2022	Budget 2021	Budget 2022
Administration	20'700.00	19'450.00		
Trafic et télécommunications	13'700.00	18'500.00		
Economie publique			10'500.00	15'900.00
Finances et impôts			9'130.00	7'130.00
Excédent de charges	14'770.00	14'920.00		

Questions :

- Dominique Beuchat demande si le montant attribué à l'informatique de l'école correspond aux tablettes demandées lors d'une précédente assemblée ? Marcel Vogel répond que les tablettes ont déjà été achetées durant l'exercice 2021.
- Dominique Beuchat demande si le montant de Fr. 276'340.00 sous la rubrique 2122.36110.01 est réellement que pour les transports scolaires ? Alexandra Wingeier répond négativement. Elle va se renseigner pour savoir si le texte n'est pas faux.
- Dominique Beuchat souhaite savoir quelles sont les sociétés locales qui reçoivent la subvention ? Alexandra Wingeier énumère les sociétés et les montants.
- Dominique Beuchat pense que le montant de la péréquation n'est pas juste dans notre budget :
 - Budget 2022 : Fr. 292'909.00
 - Montant du canton . Fr. 301'969.00
 Alexandra Wingeier va se renseigner auprès du Délégué aux affaires communales.
- Lise Fringeli demande quels sont les critères pour recevoir la subvention des sociétés locales ? Alexandra Wingeier répond qu'il faut faire partie des Sociétés Réunies.
- Dominique Beuchat demande à Jean-Claude Kormann la capacité financière de la commune ? Jean-Claude Kormann répond qu'il ne sait pas.

Au vote à main levée, l'assemblée adopte à l'unanimité le budget 2022, la quotité d'impôt et les taxes de la commune mixte de Mervelier.

3. Discuter et voter le crédit-cadre de Fr. 3'600'000.00 destiné à la rénovation de l'Ecole secondaire du Val Terbi et donner compétence au Syndicat scolaire pour se procurer le financement et sa consolidation.

Rapporteur : Marcel Vogel

Travaux	Total Fr.
Bâtiment sud	730'660.-
Bâtiment centre	536'750.-
Extensions 1994-2004	98'580.-
Halle de gymnastique	1'278'900.-
Isolation des combles	125'040.-
Aménagements extérieurs	290'360.-
Photovoltaïques	128'010.-
Honoraires architecte	242'400.-
Honoraires autres ingénieurs	117'200.-
Travaux de préparation et de nettoyage	52'100.-
Total des travaux TTC	3'600'000.-

Au vote à main levée, l'assemblée adopte à l'unanimité le crédit-cadre de Fr. 3'600'000.00 destiné à la rénovation de l'Ecole secondaire du Val Terbi et donne compétence au Syndicat scolaire pour se procurer le financement et sa consolidation.

4. Discuter et voter l'abrogation du règlement pour l'acquisition de subside en faveur de la construction de logements dans la commune de Mervelier.

Rapporteur : Serge Marquis

Le Conseil communal propose l'abrogation du règlement qui selon lui n'est plus d'actualité. Un nouveau règlement est en préparation.

Questions :

- Marlyse Fleury demande quels sont les objectifs du nouveau règlement ? Serge Marquis répond que l'idée est de favoriser la rénovation des vieilles bâtisses.
- Dominique Beuchat demande si l'on parle bien du règlement adopté le 27.08.2001 ? Alexandra Wingeier répond positivement.

Au vote à main levée, l'assemblée abroge à l'unanimité le règlement sur l'acquisition de subside en faveur de la construction de logements dans le commune de Mervelier.

5. Divers.

SITE COMMUNAL

Dominique Beuchat demande au Conseil communal d'insérer le Gravalon et le Mervelier-Info sur le site de la commune. Le Conseil communal répond positivement.

DEPREDACTIONS ECOLE

Daniel Fringeli demande pourquoi la commune a envoyé une lettre aux enfants en les menaçant de prendre le budget des sorties scolaires pour les réparations ? Martine Brêchet répond que c'est les enseignantes qui ont demandé l'aide de la commune.

La parole n'étant plus utilisée, le Président, Monsieur Thomas Dessarzin, lève l'assemblée à 20h45 devant 23 personnes présentes.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

PRESIDENT

Thomas Dessarzin

SECRETAIRE

Alexandra Wingeier